

QUAND LES CHAPELETS PERDENT-ILS LEURS INDULGENCES

(D'après le nouveau Droit canonique)

Les chapelets et autres objets enrichis d'indulgences les conservent indéfiniment : le Canon 924 déclare que les chapelets et autres objets de piété ne perdent leurs indulgences que s'ils sont détruits ou vendus. Ils les gardent donc s'ils sont prêtés, donnés ou reçus en héritage. On peut donc maintenant prêter son chapelet sans qu'il perde les indulgences ; si on le donne, les indulgences sont acquises à la personne à qui on l'a donné.

Dans les chapelets, les grains seuls reçoivent les indulgences ; on peut donc, sans les perdre, renouveler la chaîne (et les autres accessoires) lors mêmes que les grains auraient été mêlés dans la rupture. (Cong. des Ind., 10 juin 1839).— Et dans les crucifix, l'indulgence est attachée à l'image du Christ et non à la croix qui peut être changée. (Ind. 11 avril 1840).

Les derniers jours des "travaux"

QUATRE heures ! Levez-vous mes enfants !

Alertes et joyeux nous sautions de nos lits en nous frottant les yeux afin de nous assurer si ceux-ci étaient ouverts ou si c'était le jour qui n'était pas levé encore. Mais c'était pourtant vrai il n'était que quatre heures ; alors pourquoi donc papa nous faisait-il lever si à bonne heure ce matin, nous étions si bien à dormir dans nos lits douilletts caressant notre épiderme au tiède baiser de nos draps de laine.

Ah ! oui nous y étions : hier malgré une diligente journée d'engrangeage toute la pièce du "Coteau" était restée dehors et comme nous étions à la Saint-Michel elle courait grand risque d'essuyer une forte gelée et même une bordée de neige ; c'est ce qui expliquait ce lever sensationnel. Avec un peu de précipita-

tion nous faisons un brin de toilette, un bout de prière, distraite par le chant du coq qui arrivait dans la fenêtre en notes sonores et joyeuses et nous descendions dans la cuisine où, déjà, maman tournait les crêpes sur le feu pétillant.

L'appétit faisait bien un peu défaut car nous sentions l'aiguillon du sommeil bien plus vivement que les tiraillements de notre estomac et volontiers nous serions retournés nous coucher, mais, impossible, car papa arrivait déjà devant la porte avec la "Blanche" attelée sur la charrette. Malgré tout, le fumet appétissant des crêpes avait fini par triompher de notre estomac, une bonne tasse de thé nous avait éveillés et c'était avec un peu plus d'entrain que nous montions en voiture.

Sur le "Coteau" le soleil riait déjà dans son coin de ciel rose tandis que vers le nord un lourd bandeau de nuage étreignait l'horizon. Nous tendions nos bras au soleil pour les réchauffer, car involontairement nous tremblions sous le souffle de la brise matinale qui pénétrait jusque sous nos vêtements. Il a gelé à blanc faisait remarquer papa, c'est juste si nous aurons la journée car : "gelée blanche en croissant se paye comptant." En effet sous l'observation de la sentence paternelle nous remarquions que la rosée s'étant congelée avait déposé sur les feuilles sa dentelle de givre. On eût dit qu'il était tombé une "petite neige."

La "Blanche" montait à petit train dans la route pavée de cailloux et que tapissait une jonchée de feuilles rouges et or ; à travers la forêt des clairières laissaient tomber des pans de ciel terne où déjà semblait peser l'avalanche des neiges. Nous traversions ensuite la "pointe de bois" où les sapins en secouant leurs aigrettes humides réveillaient les oiseaux et nous arrivions enfin sur le Coteau où le bon blé en nous attendant réchauffait ses épis brun aux feux du soleil.

Nous étions maintenant à l'œuvre ; deux dans la charrette recevaient le grain, deux autres, avec des râteaux, suivaient par derrière le voyage pour ramasser les épis restés sur le chaume ; et la "Blanche" défilait majestueusement entre une haie de gerbes en faisceaux. Voyage par voyage le blé s'entassait dans la grange en bois rond que papa avait bâtie sur le Coteau et nous commencions à trouver l'avant-midi plus long qu'à l'ordinaire